



COMPTE-RENDU DE SEANCE ET RELEVÉ DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME DU SANCY Séance du 8 avril 2013

En date du 8 avril 2013 à 14h00, le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme du Sancy, convoqué par courrier adressé le 20 mars 2013, s'est réuni sous la présidence de M. André GAY à la Mairie du Mont-Dore.

Nombre de conseillers : En exercice : 33 - Présents : 19 - Votants : 21

Présents : André GAY, Président, Jean-Pierre AMBLARD, Nicole BARGAIN, Eric BRUT, Didier CARDENOUX, Jean-François CASSIER, Michel CHAMPION, Amélie DABERT, Hugues DANJOUX, Jean-François DUBOURG, Vincent GATIGNOL, Sébastien GOUTTEBEL, Johan JACLARD, Jacques PERRON, Gilles RANC, Ginette RAYNAUD, Annick RIBAL, Patrick SEBY, Didier TRAVERS.

Excusés : Alphonse BELLONTE, Catherine BUSSIERE, Martine COURSOLES, Jean-Michel FALGOUX, Patricia VERGNOL.

Absents : Claude BESSAC, Jean-Luc CHANIER, Pierre FOURNIER, Catherine GATIGNOL, Etienne GUICHARD, Christel LA RIVIERE, Catherine LARNAUDIE, Éric PAPON, Michel POUGHON.

Pouvoirs : Martine COURSOLES à Eric BRUT - Patricia VERGNOL à Jean-Pierre AMBLARD.

Secrétaire de séance : Luc STELLY, Directeur de l'Office de Tourisme du Sancy.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la réunion du 5 décembre 2012

1/Régie de recettes « Boutique » : nouveaux tarifs

2/Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor

3/Personnel : 3.1 Création postes saisonniers Été 2013 - 3.2 Modifications salariales

4/Compte administratif 2012 : approbation

5/Compte de gestion 2012 : approbation

6/Affectation du résultat 2012

7/Budget primitif 2013 : 7.1 Tableau des effectifs / 7.2 Amortissements : tableau 2013 - Biens de faible valeur : détermination du seuil / 7.3 Investissements/7.4 Plan de communication 2013 / 7.5 Approbation du budget primitif.

8/Questions et informations diverses : Espace pro : mention des fournisseurs repérés par l'OT - Point sur la mise en valeur des offres groupes sur le site internet : règles de classement par catégorie d'offre - Indicateurs annuels de l'activité de l'OT.

En préambule, Le Président présente au Conseil d'Administration les nouveaux membres nommés au collège socioprofessionnel :

M. CHAMPION Michel - loueur en meublés à La Bourboule - représentant du collège « Loueurs en meublés » en remplacement de MME VERGNE-ARNAUD

M. DANJOUX Hugues - camping Les Clarines à La Bourboule - représentant du collège « Hôtellerie de plein air » - nouveau poste

M. GATIGNOL Vincent - SAEML Pavin-Sancy - représentant du collège « Sports de neige » en remplacement de M. CHARBONNEL.

A également été nommée mais est absente excusée ce jour :

Mme BUSSIERE Catherine - Gîte Volcaflöre à St Victor-la-Rivière - représentante du collège « Autres Hébergements » en remplacement de M. DESORTIAUX.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 5 décembre 2012

M. SEBY demande qu'une précision soit apportée au point 6.5 « Marketing et promotion 2013 ».

Dans la phrase « Le Directeur demande à M. SEBY si le CASH a des projets en matière de promotion ? M. SEBY répond par la négative », M. SEBY souhaite préciser que sa réponse négative concernée uniquement la participation du CASH à des salons. Le Directeur prend acte de cette précision.

Le procès-verbal ne soulève pas d'autre commentaire et il est approuvé à l'unanimité.

1/ Régie de recettes « Boutique » : Nouveaux tarifs

Le Président propose au Conseil d'Administration d'adopter les tarifs des marchandises et prestations proposées ci-après qui seront vendues par le biais de la régie de recettes.

Marchandises taxées	Prix de vente TTC	Prix de vente HT
Marchandises taxées à 5.5 %		
Carte IGN 2432 ET Sancy	11.50 €	10.90 €
Carte IGN Top 75 Chaîne des puys Massif du Sancy	8.95 €	8.48 €
Carte Massif du Sancy Chamina Ed° 2009	9.50 €	9.00 €
Guide Patrimoine St-Nectaire	5.00 €	4.74 €
Livre Fabuleuse Histoire du Mont-Dore - Prix public	7.00 €	6.64 €
Livre Fabuleuse Histoire du Mont-Dore - Prix remise	4.20 €	3.98 €
Livre Fabuleuse Histoire du Mont-Dore - Prix revendeurs	5.00 €	4.74 €
Livre Guide Pavin	2.50 €	2.37 €
Topoguide 47 PR Sancy/Artense	15.50 €	14.69 €
Topoguide Escalade Puy de Dôme	20.00 €	18.96 €
Topoguide Les 15 plus belles promenades et randonnées	7.50 €	7.11 €
Topoguide Les sentiers d'Emilie (25 promenades pour tous)	7.95 €	7.54 €
Topoguide 36 balades Massif du Sancy Ed° 2009	9.50 €	9.00 €
Marchandises taxées à 19.6 %		
Petite carte rando - Prix public	2.50 €	2.09 €
Petite carte rando - Prix revendeurs	1.50 €	1.25 €
Sac polypro	3.00 €	2.51 €
Tee-shirt origine Sancy V1	7.50 €	6.27 €
Tee-shirt origine Sancy V2	8.00 €	6.69 €
Tee-shirt origine Sancy tarif préférentiel	5.00 €	4.18 €
Marchandises exonérées		
	Prix de vente	
Timbre postal	0.63 €	

Prestations de services 19,6 %	Prix de vente TTC	Prix de vente HT
Visite guidée - Adulte (+ de 12 ans) - Plein tarif	6.00 €	5.02 €
Visite guidée - Enfant (6 à 12 ans) - Plein tarif	3.00 €	2.51 €
Visite guidée - Adulte (plus de 12 ans) - Tarif Club Sancy	5.00 €	4.18 €
Visite guidée - Enfant (6 à 12 ans) - Tarif Club Sancy	2.50 €	2.09 €
Visite ville enfants - Adulte supp. (+ de 12 ans) - Plein tarif	5.00 €	4.18 €
Visite ville enfants - Enfant (5 à 12 ans) - Plein tarif	5.00 €	4.18 €
Visite ville enfants - Adulte supp. (+ de 12 ans) - Tarif Club Sancy	4.50 €	3.76 €
Visite ville enfants - Enfant supp. (5 à 12 ans) - Tarif Club Sancy	4.50 €	3.76 €
Excursion Tour du Sancy - Plein tarif	27.00 €	22.58 €
Excursion Tour du Sancy - Tarif Club Sancy	25.00 €	20.90 €
Excursion Puy-de-Dôme & Clermont - Plein tarif	27.00 €	22.58 €
Excursion Puy-de-Dôme & Clermont - Tarif Club Sancy	25.00 €	20.90 €
Excursion Vulcania - Plein tarif	22.00 €	18.39 €
Excursion Vulcania - Tarif Club Sancy	19.00 €	15.89 €
Excursion Vichy - Plein tarif	32.00 €	26.76 €
Excursion Vichy - Tarif Club Sancy	29.00 €	24.25 €
Atelier olfactif Maison des Fromages - Plein tarif (+ de 12 ans)	3.60 €	3.01 €
Atelier olfactif Maison des Fromages - Tarif Club Sancy (+ de 12 ans)	3.00 €	2.51 €

Prestations Exonérées			
Prix de vente	Prix de vente	Prix de vente	Prix de vente
4.30 €	9.60 €	10.60 €	13.40 €
14.60 €	32.60 €	55.40 €	

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à L'UNANIMITE, adopte les tarifs des marchandises et prestations proposées ci-dessus.

2 / Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor

Le Conseil d'Administration,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'état,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide à l'unanimité :

- de demander le concours du comptable du Trésor pour assurer des prestations de conseil et
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Paul GUIONNET, comptable du Trésor.

Pour information : 298.25€ brut seront à lui verser au titre de l'année 2012.

3 / Personnel :

3.1 Création de postes saisonniers pour la saison estivale 2013

Le Président propose au Conseil d'Administration les créations de postes suivantes :

- 6 postes de conseiller touristique du 13/05/13 au 29/09/13
- 6 postes de conseiller touristique du 24/06/13 au 01/09/13
- Un poste d'employé agence postale communale du 08/07/13 au 01/09/13

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à L'UNANIMITE, adopte les créations de postes saisonniers proposées ci-dessus.

3.2 Modifications salariales

Afin de se mettre en conformité avec les emplois repères de la Convention Collective Nationale des Offices de Tourisme, le Président propose au Conseil d'Administration de modifier les postes de secrétaire comptable et de préparateur logistique.

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à L'UNANIMITE, adopte les modifications de postes proposées qui seront appliquées à compter du 1^{er} mai 2013.

4/Compte administratif 2012 : approbation

Le Président présente le compte administratif 2012 qui peut se résumer ainsi :

	Exploitation	Investissement
Dépenses 2012	2 816 251.62 €	74 894.31 €
Recettes 2012	2 801 972.28 €	51 604.73 €
Résultat 2012	- 14 279.34 €	- 23 289.58 €
Report n-1	279 647.70 €	18 260.30 €
Résultat de clôture 2012	265 368.36 €	- 5 029.28 €

Il n'y a pas de restes à réaliser.

Avant que le Conseil d'Administration ne délibère sur le compte administratif 2012, **Monsieur Jean-François DUBOURG** est désigné Président par l'assemblée et M. André GAY se retire.

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à L'UNANIMITE, approuve le compte administratif 2012 et arrête les résultats tels qu'énumérés ci-dessus.

5/Compte de gestion 2012 : approbation

Le compte de gestion 2012 établi par M. LAPAUQUERIE et M. GUIONNET, comptables du Trésor, reprend exactement les mêmes résultats que le compte administratif 2012 précédemment présenté.

Le Conseil d'Administration déclare que le compte de gestion 2012, dressé par les comptables, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à L'UNANIMITE, approuve le compte de gestion 2012.

6/Affectation du résultat 2012

Le Conseil d'Administration,
Après avoir examiné le compte administratif 2012, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 265 368.36 €,

Décide, à L'UNANIMITE, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat de l'exercice	- 14 279.34 €
Résultat antérieur de l'exercice	279 647.70 €
RESULTAT A AFFECTER	265 368.36 €
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	
D 001(besoin de financement)	5 029.28 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	0 €
Excédent de financement	0 €
Besoin de financement	5 029.28 €
AFFECTATION	
Affectation en réserves R1068 en investissement	5 029.28 €
Report en exploitation R 002	260 339.08 €

7/Budget primitif 2013 :

7.1 Tableau des effectifs

Le Président propose au Conseil d'Administration d'adopter le tableau des effectifs en personnel permanent au 01 janvier 2013.

Ce tableau prévoit l'ouverture de 41 postes permanents dont 39 sont pourvus actuellement. Parmi les 39 postes ouverts 37 sont à temps complet et 4 à temps non complet.

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à L'UNANIMITE, adopte le tableau des effectifs en personnel permanent au 01/01/2013

7.2 Amortissements 2013 - Biens de faible valeur : détermination du seuil

Les amortissements sont pratiqués de façon linéaire, par année civile entière. Les investissements de 2012 commenceront à être amortis en 2013.

Afin de se conformer aux instructions de la comptabilité publique, il est proposé au Conseil d'Administration d'appliquer pour les acquisitions 2012 les durées d'amortissement telles qu'adoptées par les délibérations antérieures et qui sont reprises en annexe IV-A2 du budget primitif 2013.

Conformément à l'article R 2321-1 du C.G.C.T, il est proposé au Conseil d'Administration de déterminer, pour les biens de faible valeur, le seuil en deçà duquel les immobilisations s'amortissent sur un an. Le Directeur propose de fixer ce seuil à 1 000 € HT.

Le tableau des amortissements proposé pour 2013 est présenté au Conseil d'Administration. Le montant total des amortissements s'élève à 55 332.86 €.

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à L'UNANIMITE, décide :

- . d'appliquer pour les acquisitions 2012 les durées d'amortissement telles qu'elles sont reprises en annexe IV-A2 du budget primitif 2013.
- . de fixer le seuil en deçà duquel les immobilisations s'amortiront sur un an à 1 000 € HT
- . d'adopter le tableau des amortissements 2013 proposé.

7.3 Investissements

Le Président propose au Conseil d'Administration d'approuver les investissements proposés ci-après pour l'année 2013 :

Immobilisations corporelles :

- Véhicule de tourisme neuf = 13 500 €
- Matériel informatique, bureautique et photo (ordinateurs + écrans + multifonction + accessoires photo) = 22 972.01 €

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à L'UNANIMITE, approuve les investissements 2013 proposés ci-dessus.

7.4 Plan de communication 2013

Le Président présente au Conseil d'Administration le plan de communication pour l'année 2013 qui s'élèvera à 811 970 € :

- dont 351 970 € pour les actions annuelles (éditions et envois des guides et brochures, maintenance et développement web, relations presse, photothèque, Club Sancy, Famille Plus, objets pubs et plv, actions à destination d'Horizons, de la cible « groupes », de l'activité thermique.

- dont 276 000 € pour les actions printemps/été/automne (Insertions presse magazine et journaux municipaux, Internet, diffusion en boîtes aux lettres, mailings, production de vidéos...)
- dont 184 000 € pour les actions hiver 2013/2014 (Insertions presse magazine et journaux municipaux, Internet, diffusion en boîtes aux lettres, mailings, production de vidéos, partenariat avec le CRDTA...)

7.5 Approbation du budget primitif.

Le Président présente au Conseil d'Administration le budget primitif 2013 de l'Office de Tourisme du Sancy qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- à la section d'investissement à la somme de 60 365 €
- à la section de fonctionnement à la somme de 2 869 000 €

Voir document en annexe.

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à L'UNANIMITE, adopte le budget primitif de l'Office de Tourisme du Sancy pour l'année 2013.

8 / Questions et informations diverses

8.1 Espace pro : mention des fournisseurs repérés par l'OT

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

8.2 Point sur la mise en valeur des offres groupes sur le site internet : règles de classement par catégorie d'offre

Le Directeur soumet au Conseil d'Administration les règles de classement par catégorie d'offre suivantes :

Thématiques choisies pour l'Espace Groupe :

- < *Accueil de groupe*
- < *Journée neige*
- < *Séjour scolaire*
- < *Séminaire*
- < *Une journée dans le Sancy (été)*
- < *Congrès*

<< **CAPACITE MINIMUM POUR ETRE DANS L'ESPACE GROUPE**

Hébergements

- | | |
|-------------------------|---------------------------------------|
| - Meublés et Gîtes | 10 personnes et plus |
| - Hôtels | 20 chambres et plus |
| - Campings | 10 locations et plus (hors caravanes) |
| - Villages vacances | Pas de minimum |
| - Autres hébergements | Pas de minimum |
| - Maisons d'enfants | Pas de minimum |
| - Résidences hôtelières | Pas de minimum |

Les capacités maximum des chambres d'hôtes ne leur permettent pas d'être dans l'espace groupe.

Restaurants

- | | |
|---------------|-------------|
| - Restaurants | 40 couverts |
|---------------|-------------|

Capacité spécifique des hébergements pour la thématique Congrès : 80 couchages et plus

M. SEBY demande que la capacité minimale pour les hôtels soit ramenée à 10 chambres au lieu de 20. Le Directeur prend en compte cette demande.

<< CRITERES RETENUS POUR LES THEMATIQUES

Accueil de groupe

Seront présentés : hébergements, restaurants, visites et découvertes, sports et loisirs, skishop

- Critère « Accueil de groupe »

Journée neige

Seront présentés : Skishop, Sports et loisirs, restaurants

- Critère « Accueil de groupe »
- Critère « Activité hiver » pour Sports et loisirs

Séjour scolaire

Seront présentés : Hébergements, visites et découvertes, sports et loisirs

- Critère « Accueil de groupe »
- Critère « Label Education Nationale » pour la liste des hébergements pour maternelles/primaires
- Critère « Agrément Tourisme » pour la liste des hébergements proposant du tout compris
- Critère « Activité encadrée » pour les sports et loisirs

M. TRAVERS demande le rajout du critère « Agrément du Ministère de la cohésion sociale ». L'Office de Tourisme se renseignera sur ce critère pour l'ajouter s'il est nécessaire pour l'accueil de classes découvertes et/ou jeunes enfants.

Séminaire

Seront présentés : Hébergements, sports et loisirs, visites et découvertes

- Critère « Accueil de groupe » pour sports et loisirs, visites et découvertes
- Critère « Séminaire » pour hébergements. Critères obligatoires pour séminaire:
 - Critère « Salle de séminaire indépendante »
 - Critère « Connexion internet dans la salle »
 - Critère « Wi-Fi »
 - Critère « Vidéo-projecteur »
 - Critère « Ecran de projection »
- Critère « Agrément Tourisme » pour les hébergements proposant du tout compris

Une journée dans le Sancy (été)

Seront présentés : restaurants, visites et découvertes, sports et loisirs

- Critère « Accueil de groupe »
- Critère « Activité été » pour visites et découvertes, sports et loisirs

Congrès

Seront présentés : Hébergements, service pratique

- Critère « Accueil de groupe » pour hébergements
- Critère « congrès » (à créer) pour hébergements. Equipements obligatoires pour congrès :
 - 80 couchages minimum
 - Salle de congrès
 - Restauration pour 80 personnes minimum
- Critère « centre de congrès » pour service pratique

8.3 Indicateurs annuels de l'activité de l'OT.

Le Directeur remet aux administrateurs les indicateurs annuels de l'activité de l'OT.

8.4 Formations

A la demande du Président, le Directeur informe le Conseil d'Administration qu'il serait intéressant de réfléchir la mise en place d'un institut de formation « Sancy » qui serait un organisme agréé qui pourrait proposer des cours d'anglais, de commercialisation, d'accueil téléphonique... Ainsi des formations spécifiques et adaptées aux prestataires du Sancy pourraient être organisées en utilisant les financements existants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h50.

Compte-rendu affiché le 17 avril 2013.